



# Code de déontologie

L'association OREMIS s'engage dans la lutte contre le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement, et l'accompagnement des élèves aux besoins spécifiques (troubles dys, TDAH, HPI, etc.). Ce code de déontologie a pour but de garantir le respect des valeurs et des principes éthiques de l'association, d'assurer la qualité des interventions et de protéger les droits et la dignité de toutes les personnes impliquées.

## Préambule

L'association OREMIS s'engage dans la lutte contre le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement, et l'accompagnement des élèves aux besoins spécifiques (troubles dys, TDAH, HPI, etc.). Ce code de déontologie a pour but de garantir le respect des valeurs et des principes éthiques de l'association, d'assurer la qualité des interventions et de protéger les droits et la dignité de toutes les personnes impliquées.

## 1. Principes Généraux

### 1.1 Respect et Dignité

Tous les membres de l'association OREMIS doivent respecter la dignité et les droits de chaque individu. Aucun comportement discriminatoire, abusif, ou dégradant ne sera toléré.

### 1.2 Intégrité

Les membres doivent agir avec honnêteté, transparence et responsabilité dans toutes leurs actions et décisions.

### 1.3 Confidentialité

Les informations personnelles des élèves, des familles et des membres de l'association sans que cela soit limitatif doivent être traitées avec la plus grande confidentialité. La divulgation non autorisée de ces informations est strictement interdite.



## 1.4 Impartialité

Les membres doivent traiter tous les individus avec équité et impartialité, sans favoritisme ni préjugé.

# 2. Engagement Professionnel

## 2.1 Compétence

Les membres de l'association doivent s'assurer qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour accomplir leurs tâches. Ils doivent également s'engager dans une formation continue pour améliorer leurs compétences et leur connaissance des sujets liés au harcèlement scolaire, au cyber harcèlement et aux besoins spécifiques des usagers..

## 2.2 Responsabilité

Chaque membre est responsable de ses actions et doit rendre compte de ses décisions. Les erreurs ou fautes doivent être reconnues et corrigées rapidement.

## 2.3 Collaboration

Les membres doivent favoriser un esprit de collaboration et de soutien mutuel, tant au sein de l'association qu'avec les partenaires extérieurs (écoles, familles, professionnels de santé, etc.).

# 3. Relations avec les Élèves et les Familles

## 3.1 Écoute et Empathie

Les membres doivent faire preuve d'écoute active et d'empathie envers les élèves et leurs familles. Ils doivent créer un environnement de confiance et de soutien.

## 3.2 Autonomie et Responsabilisation

Les interventions doivent viser à renforcer l'autonomie et la responsabilisation des élèves, en leur fournissant les outils et les stratégies nécessaires pour faire face à leurs défis.



### 3.3 Participation des Familles

Les familles doivent être impliquées dans les processus d'accompagnement et de soutien, dans le respect de leur rôle et de leur expertise.

## 4. Lutte contre le Harcèlement et le Cyberharcèlement

### 4.1 Prévention

Les membres doivent promouvoir des actions de prévention du harcèlement scolaire et du cyber harcèlement. Ils doivent sensibiliser les élèves, les familles et les enseignants à ces problématiques.

### 4.2 Intervention

En cas de harcèlement ou de cyber harcèlement, les membres doivent intervenir rapidement et de manière appropriée. Ils doivent suivre les procédures établies par l'association et collaborer avec les autorités compétentes si nécessaire.

### 4.3 Soutien aux Victimes

Les victimes de harcèlement ou de cyber harcèlement doivent recevoir un soutien adapté et personnalisé. Les membres doivent veiller à leur bien-être et à leur réintégration dans un environnement sécurisant.

## 5. Accompagnement des Élèves aux Besoins Spécifiques

### 5.1 Adaptation des Interventions

Les interventions doivent être adaptées aux besoins spécifiques de chaque élève (troubles dys, TDAH, HPI, etc.). Les membres doivent utiliser des approches et des méthodes pédagogiques appropriées.



## 5.2 Évaluation et Suivi

Les besoins des élèves doivent être régulièrement évalués et suivis. Les membres doivent ajuster leurs interventions en fonction des progrès et des difficultés rencontrés.

## 5.3 Formation et Sensibilisation

Les membres doivent se former continuellement aux problématiques liées aux besoins spécifiques des élèves. Ils doivent également sensibiliser les autres acteurs éducatifs (enseignants, camarades de classe, etc.) à ces problématiques.

# 6. Conduite Éthique et Savoir-Être

## 6.1 Professionnalisme

Les membres doivent faire preuve de professionnalisme en toutes circonstances, tenir leurs engagements et présenter une image positive de l'association.

## 6.2 Respect des Règles et Procédures

Les membres doivent respecter les règles et les procédures établies par l'association. Ils doivent signaler toute situation non conforme et participer activement à l'amélioration continue des pratiques de l'association.

## 6.3 Communication

La communication au sein de l'association doit être claire, respectueuse et constructive. Les membres doivent favoriser le dialogue et la résolution pacifique des conflits.

## 6.4 Usage des Technologies

Les membres doivent utiliser les technologies de manière responsable et éthique. Toute forme de harcèlement en ligne ou de divulgation non autorisée d'informations via des technologies est interdite.

# 7. Relations avec les Partenaires Externes



## 7.1 Collaboration

Les membres doivent établir et maintenir des relations constructives avec les partenaires extérieurs (écoles, professionnels de santé, autres associations, etc.). Ils doivent travailler en réseau pour maximiser l'impact de leurs actions.

## 7.2 Partage de l'Information

Les informations pertinentes doivent être partagées avec les partenaires externes dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données.

## 7.3 Engagement Communautaire

Les membres doivent s'engager activement dans la communauté pour promouvoir les valeurs et les actions de l'association. Ils doivent participer aux événements et initiatives locales en lien avec la lutte contre le harcèlement et le soutien aux élèves aux besoins spécifiques.

# 8. Responsabilité Environnementale

## 8.1 Pratiques Durables

Les membres doivent adopter des pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans toutes leurs activités. Ils doivent promouvoir la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des élèves et des familles.

## 8.2 Gestion des Ressources

L'utilisation des ressources de l'association doit être faite de manière responsable et économique. Les membres doivent éviter le gaspillage et encourager le recyclage.

# 9. Dispositions Finales

## 9.1 Adhésion au Code

Tous les membres de l'association OREMIS adhèrent à ce code de déontologie.



## 9.2 Révision du Code

Ce code de déontologie peut être révisé périodiquement pour s'assurer qu'il reste pertinent et adapté aux besoins de l'association et des personnes qu'elle accompagne. Toute révision sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

## 9.3 Sanctions

Le non-respect de ce code de déontologie peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion de l'association, selon la gravité de la violation.

Code de déontologie adopté par l'assemblée générale le 31/08/2024  
(DE-AG-2024-20240903-01)